

Commune de LETTRET

Analyse des risques et des enjeux



Plan Communal de Sauvegarde DICRIM

Document réalisé par :
Cabinet Conseil LEXIS
35 Kernabat
22 220 Tréguier
www.cabinet-lexis.com

PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration du Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs et du Plan Communal de Sauvegarde, le Cabinet conseil LEXIS a réalisé, pour le compte de la commune de LETTRET, une analyse des risques. Celle-ci repose sur la documentation fournie par la Préfecture des Hautes-Alpes. Cette dernière a transmis à la commune un Porté à Connaissance (PAC) qui expose l'ensemble des risques majeurs sur le territoire communal, à savoir :

- Le risque inondation par débordement de fleuve (Durance)
- Le risque inondation torrentielle
- Le risque de sismicité (zone de sismicité niveau 3 soit modéré)
- Le risque mouvement de terrain par :
 - Coulée de boue
 - Ravinement
 - Chute de blocs
 - Glissement de terrain
- Le risque de surverse du barrage de Serre-Ponçon
- Le risque d'accident lié au transport de matières dangereuses par voie routière.

Le présent document présente l'ensemble des aléas, présente les enjeux situés à proximité et les risques associés.

TABLE DES MATIERES

Préambule	2
Présentation des risques majeurs à LETTRET	6
Les sources	6
Quelques définitions.....	6
Aléa.....	6
Enjeux et vulnérabilité.....	6
Risques.....	6
Présentation de la commune	7
Situation géographique	7
Situation administrative	9
Démographie.....	9
Enjeux spécifiques	9
Les risques naturels	10
Le risque inondation par débordement de cours d'eau	10
Descriptif de l'aléa.....	10
Enjeux exposés	10
La réponse apportée	11
Les réflexes.....	11
Le risque inondation torrentielle	13
Descriptif de l'aléa.....	13
Enjeux exposés	14
La réponse apportée	14
Les réflexes.....	14
Le risque mouvement de terrain par ravinement.....	16
Descriptif de l'aléa.....	16
Enjeux exposés	17
La réponse apportée	17
Les réflexes.....	17
Le risque mouvement de terrain par glissement	18
Descriptif de l'aléa.....	18
Enjeux exposés	18

Les réflexes	19
Le risque mouvement de terrain par chute de bloc.....	20
Descriptif de l'aléa	20
Enjeux exposés	20
La réponse apportée	21
Les réflexes	22
Le risque mouvement de terrain par tassements différentiels.....	23
Descriptif de l'aléa	23
Enjeux exposés	23
Les réflexes	23
Le risque sismique	24
Descriptif de l'aléa	24
Enjeux exposé.....	24
Les réflexes	25
Le risque feux de forêt	26
Descriptif de l'aléa	26
Enjeux exposé.....	26
La réponse apportée	26
Les réflexes	27
Le risque industriel	28
Le risque de surverse du barrage	28
Descriptif de l'aléa	28
Enjeux exposé.....	28
La réponse apportée	30
Les réflexes	31
Le risque transport de matières dangereuses par voie routière.....	32
Descriptif de l'aléa	32
Enjeux exposé.....	33
La réponse apportée	35
Les réflexes	35
Le risque d'accident radiologique	36
Description de l'aléa	36
Enjeux exposés	36
La réponse apportée	36

Les réflexes 36

PRESENTATION DES RISQUES MAJEURS A LETTRET

Les sources

Le présent document a été réalisé à partir des informations suivantes :

- Le Dossier Départemental des risques majeurs consultable à l'adresse suivante
- Géoportail consultable à l'adresse suivante : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
- Dossier Communal Synthétique – commune de LETTRET
- Atlas des zones inondables : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/>

Quelques définitions...

Aléa

L'aléa se définit comme un événement naturel ou technologique exceptionnel, d'une intensité anormale, limité dans le temps et dans l'espace. Son étude prendra en compte sa probabilité d'occurrence pour permettre un classement informatif.

Enjeux et vulnérabilité

Face à un territoire confronté à un ou plusieurs aléas, il est essentiel d'effectuer une étude des enjeux. Les principaux enjeux sont liés à la présence humaine et de son activité (habitat, présence de personnes, écoles, activités économiques, infrastructures...). En fonction de l'aléa, les enjeux seront plus ou moins exposés. La vulnérabilité dépendra ainsi de la capacité des enjeux à faire front à l'aléa (capacité de résistance), de la capacité à retrouver une situation normalisée (capacité de résilience)...

Risques

Le risque peut ainsi se définir comme la confrontation entre les aléas et les enjeux. Il se caractérise ainsi par un territoire limité (zone d'impact), par une gravité et par une récurrence ou probabilité.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Situation géographique

La commune de LETTRET est située en fond de vallée de la Durance sur sa rive droite. En surplomb du village, un massif rocheux culmine à 851 mètres (Les Côtes).

Elle s'étend sur 420 hectares sur un dénivelé de 369 mètres (point bas à 591 m d'altitude).

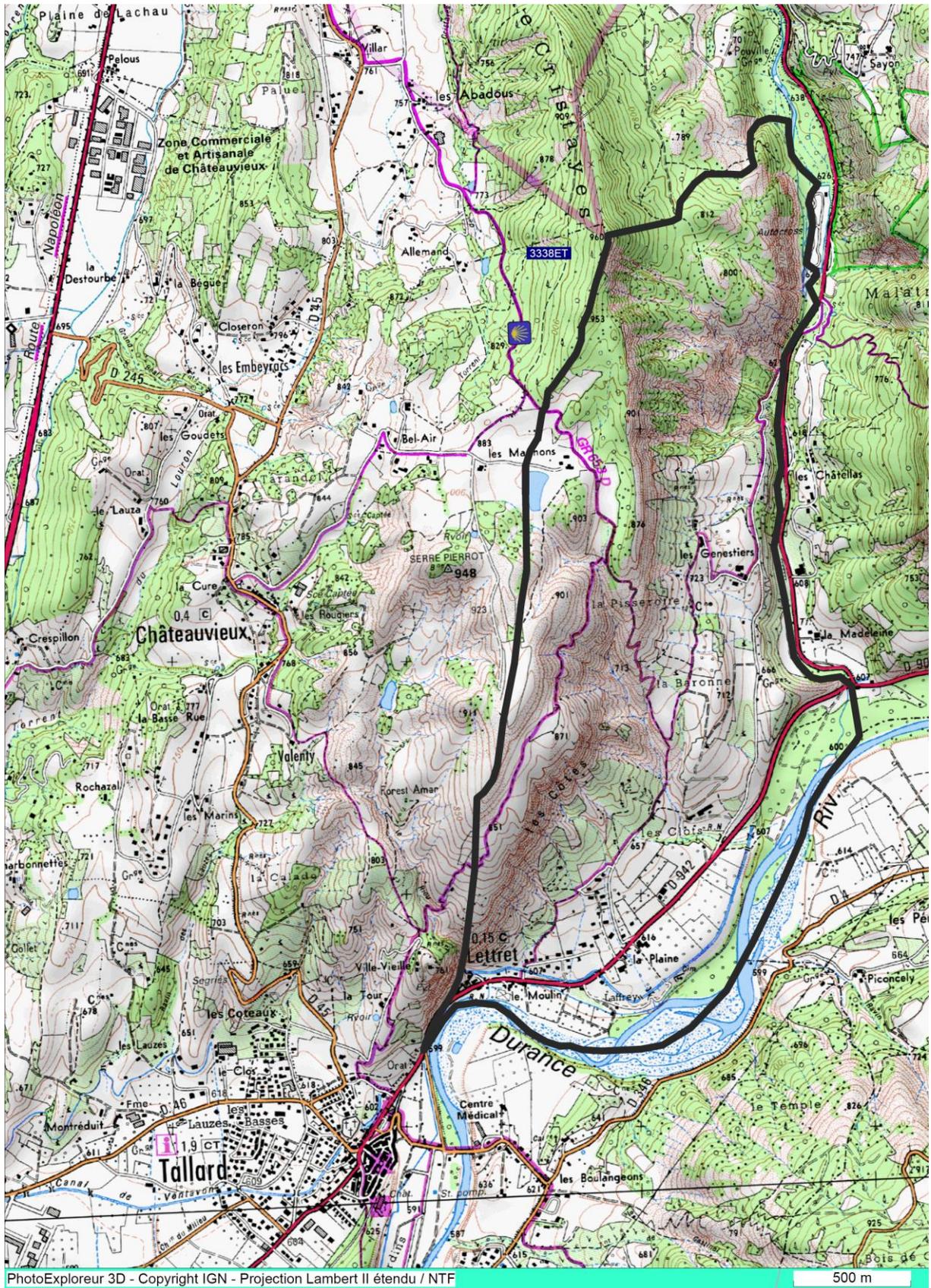
La commune est longée par la route départementale 942 ainsi que par la route départementale 900b.

Le village forme l'entrée du territoire communale. S'en suivent les Côtes (Sud et Nord) qui forment un quartier pavillonnaire assez récent. En aval de la route départementale 942 s'étend une plaine agricole et le lit de la Durance. Les Généstiers constituent le dernier hameau construit à flanc.

Le système hydrique de la commune se distingue par la présence du fleuve de la Durance dont la largeur du lit dépasse à certains endroits les 250 m. Au bas des Généstiers, Le torrents de la Luye. Cette dernière prend sa source à La Bâtie Neuve à 854m d'altitude et se jette dans la Durance à LETTRET. Sa longueur est de 22.6 km sur un bassin versant de 130 km². Dans son lit aval, la pente atteint 6.3‰ et se caractérise par un fort apport de gravier (sable, galets et limons).

Les affluents de la Luye sont les suivants :

- Torrent du Buzon
- Torrent de l'Oursatas
- Canal de la Magdeleine
- Torrent de Bonne
- Le Riotort
- Torrent des Fontaines
- Torrent de Cristayes
- Torrent du Partiment
- Torrent des Bournas
- Torrent de Laval



Limites communales

Situation administrative

La commune de LETTRET est située dans le département des Hautes-Alpes, arrondissement de Gap.

Elle est membre de la Communauté de Communes de Tallard Barillonette. Les compétences de la Communauté de Communes sont :

- La gestion d'une partie du réseau d'eau potable,
- La gestion des stations d'épuration et du SPANC,
- Le développement économique et le tourisme,
- La déchetterie, le traitement des ordures ménagères et le tri sélectif,
- L'habitat, le foncier, les diagnostics agricoles,
- L'école de musique,
- Les bâtiments du Centre de Secours (SDIS).

Elle est adhérente au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance.

Démographie

La commune de Lettret compte 172 habitants. Les principales zones d'emplois sont Tallard et Gap. Les migrations pendulaires sont importantes dans la commune.

La population se concentre sur trois pôles urbains :

- Le village
- Les Clôts
- Les Généstiers

Enjeux spécifiques

Seul un établissement Recevant du Public est présent sur la commune : un magasin de primeurs et produits paysans (enseigne le Panier Fermier). Deux chambres d'hôtes sont existantes dans la commune :

La commune de LETTRET ne dispose pas d'une base de canoé kayak mais la Durance est empruntée.

Aucun point de captage d'eau potable n'est situé sur la commune. L'eau potable est en provenance de Tallard. Il en est de même pour les eaux usées qui sont traitées sur la commune de TALLARD. Une pompe de relevage est située en zone inondable au niveau du Jardin. Cette pompe assure notamment l'alimentation de la réserve d'eau potable située en hauteur et d'une capacité de 20m³ (la commune est alimentée par un système de distribution des eaux gravitaire).

En cas de chutes de neige, la viabilité hivernale est assurée par les services du Département pour les deux routes départementales et par un agriculteur pour les axes intérieurs (Genestiers et Plaine, et Clôts).

La commune a mis en place un dispositif de « Voisins Vigilants » depuis 2014 et qui regroupe une trentaine de foyers de la commune.

Une ferme n'est pas directement accessible depuis la voirie communale, il s'agit du lieu-dit les Mannons.

LES RISQUES NATURELS

Le risque inondation par débordement de cours d'eau

Descriptif de l'aléa

La crue de la Durance est qualifiée de torrentielle du fait de la rapidité de la montée des eaux. Si la construction du barrage de Serre-Ponçon a permis de réduire le nombre de crues, l'ouvrage n'est en aucun cas un ouvrage destiné à l'écrêtement des crues. La récurrence des petites crues est fortement amoindrie mais les crues centennales emprunteront l'évacuateur de crue prévu.

Les principales crues constatées sur la Durance Amont et impactant la commune sont celle de 1785, 1810 et 1856. La crue de mai 2008 a atteint une hauteur de 5.5 mètres à la station Vigicrues de Gap (Archidiacre) et un débit de 900 m³ par seconde.

Si la vitesse des eaux peut être particulièrement importante à certains endroits, la commune de LETTRET se situe dans une plaine d'expansion naturelle des eaux, notamment sur la rive gauche de la Durance. Cette situation permet un étalement des eaux et une réduction de sa vitesse, donc des dégâts occasionnés par des phénomènes brusques et rapide.

Contrairement aux crues de plaines, la crue de la Durance est considérée comme torrentielle. Cela signifie notamment que la prévision de la survenance d'un évènement est particulièrement réduit (moins de 48 heures). Il convient donc, dès l'émission des alertes, de se mettre en sécurité et de mettre en sécurité les équipements situés en zone inondable.

Enjeux exposés

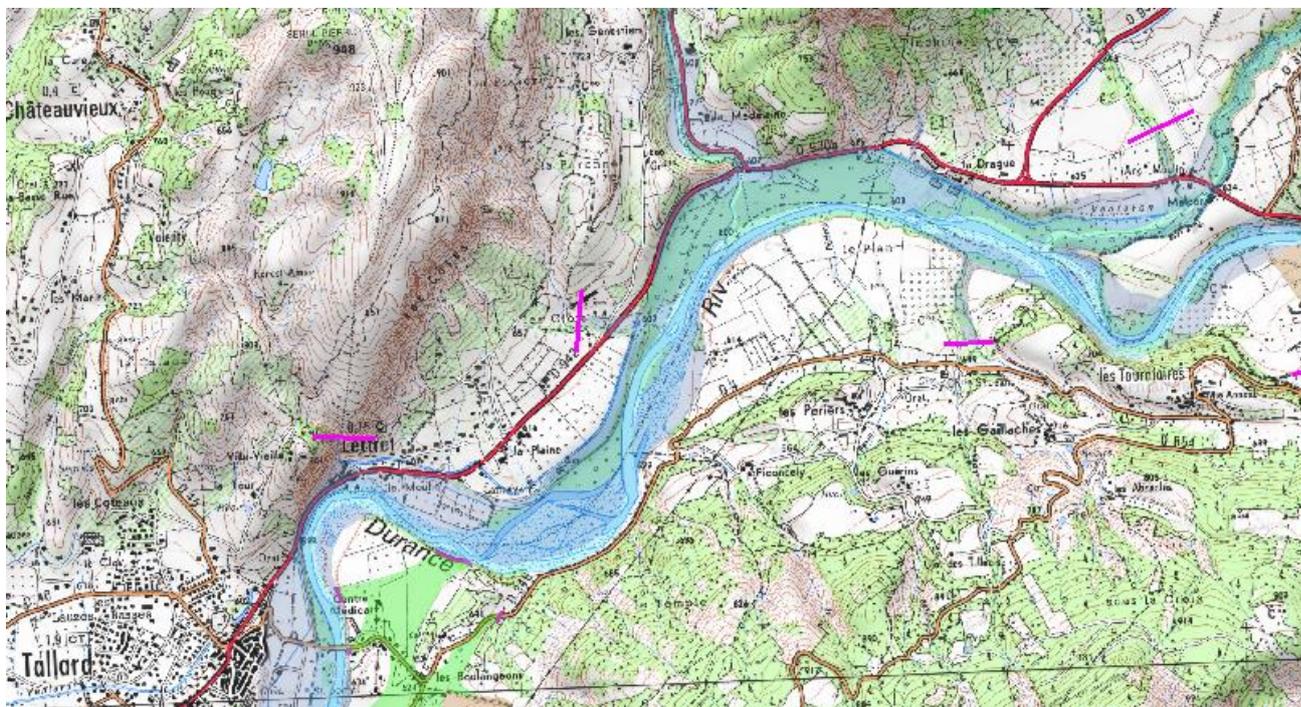
Les principaux enjeux exposés sont :

- Quelques habitations de La Plaine ;
- Les routes départementales 942 et 346 entraînant une forte réduction de l'accessibilité de la commune.

La réponse apportée

La Préfecture a réalisé un Atlas des Zones Inondables qui permet l'identification des limites des Plus Hautes Eaux Connues. La carte présentée ci-après en indique les zones affectées.

Une cartographie précise est disponible en Mairie.



Cartographie des Plus Hautes Eaux Connues – Cartographie non opposable – fond de carte IGN©

Les réflexes

Avant l'inondation : Je protège

- ➔ Avant l'inondation, en cas d'alerte :
 - Je surélève le mobilier, mets les produits toxiques en sécurité, amarre les cuves, mets mon véhicule hors d'atteinte des eaux,
 - Coupe les réseaux de gaz et d'électricité,
 - Ferme portes et fenêtres, soupiraux, etc., et installe éventuellement des moyens de protection (batardeaux, etc.),
 - Fait une réserve d'eau potable, regroupe mon kit de sécurité et prévoit une évacuation potentielle.

Je me mets en sécurité

- ➔ J'évite tout déplacement inutile : notamment, ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ne pas emprunter un passage inondé ou un pont si la chaussée est proche d'être submergée (à pied ou en voiture),
- ➔ Je gagne les étages hors d'atteinte des eaux.

Je m'informe

- ➔ Pendant l'inondation : j'écoute la radio.
- ➔ Je n'évacue que si j'en reçois l'ordre.

- ➔ Lorsqu'il n'est plus possible de me maintenir sans risquer l'isolement : gagner alors un point haut hors d'atteinte des eaux.
- ➔ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.

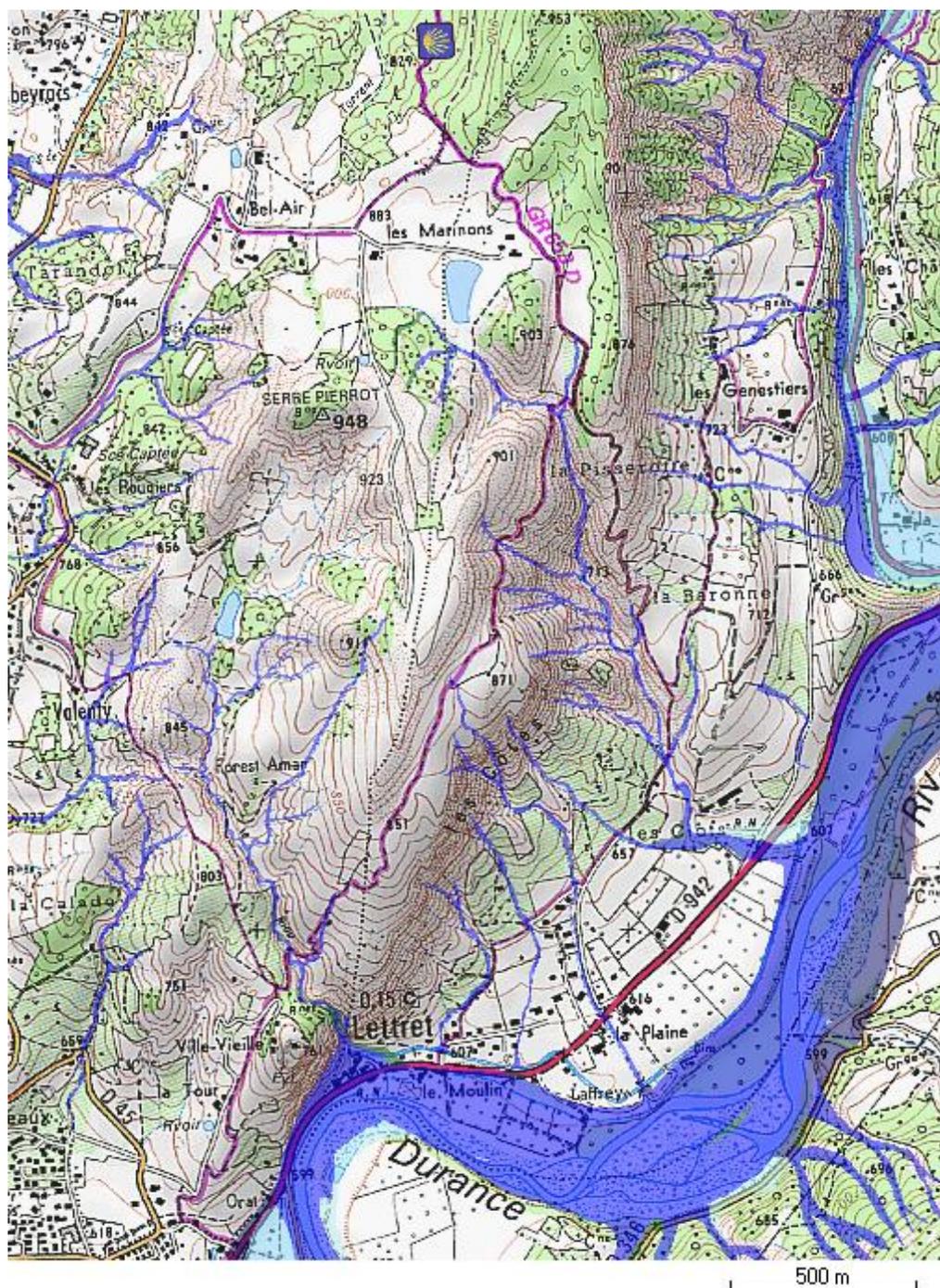
Après l'incident

- ➔ Je ne consomme pas l'eau du robinet.
- ➔ Je nettoie et désinfecte les locaux inondés.
- ➔ J'aère, chauffe et assèche au mieux les locaux : ne rétablir les réseaux que sur une installation sèche.
- ➔ Je fais un inventaire des dégâts, prends des photos et contacte votre assureur au plus tôt.

Le risque inondation torrentielle

Descriptif de l'aléa

Les crues torrentielles concernent un grand nombre de cours d'eau dont la Luye et ses ravins. Elles sont généralement consécutives à de fortes précipitations d'orages. En 1882, une importante crue a détruit un pont. Lors de la crue de 2003, le débit de la Luye a atteint $80\text{m}^3/\text{sec}$. Les débits pour les crues décennales sont de $100\text{m}^3/\text{sec}$ et de $220\text{m}^3/\text{sec}$ pour les crues centennales.



Cartographie crues torrentielles – Cartographie non opposable – fond de carte IGN®

Le principal torrent identifié sur la commune est le Riou. Les inondations constatées sont principalement dues à des embâcles au niveau des dévidoirs produisant un débordement sur la voirie et dans quelques habitations des Clôts et du village.

Enjeux exposés

La Luye

Aucune habitation de la commune n'est exposée aux crues torrentielles de la Luye. La route Départementale 942 sera coupée mais est située sur le territoire communal de Jarjayes.

Les autres ravins

Du fait de la situation du village et des hameaux à flanc de montagne, les ravins sont nombreux. Leur proximité avec certaines habitations conduit à une vulnérabilité en cas de fortes pluies. Toutefois, ces cours d'eau peuvent emprunter des itinéraires peu habituels en fonction des matériaux déplacés (gravier, roches...).

Les principaux points de vigilance concernent les habitations à proximité directe des ravins, les franchissements souterrains de route (dont route départementale avec le risque des embâcles...).

La réponse apportée

La commune entretient régulièrement les cours d'eau afin d'éviter la formation d'embâcles. Certains passages canalisés sont également traités.

Les réflexes

Les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas approcher les rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

Avant l'inondation : Je protège

- ➔ Avant l'inondation, en cas d'alerte :
 - Je surélève le mobilier, mets les produits toxiques en sécurité, amarre les cuves, mets mon véhicule hors d'atteinte des eaux,
 - Coupe les réseaux de gaz et d'électricité,
 - Ferme portes et fenêtres, soupiraux, etc., et installe éventuellement des moyens de protection (batardeaux, etc.),
 - Fait une réserve d'eau potable, regroupe votre kit de sécurité et prévoit une évacuation potentielle.

Je me mets en sécurité

- ➔ J'évite tout déplacement inutile : notamment, ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ne pas emprunter un passage inondé ou un pont si la chaussée est proche d'être submergée (à pied ou en voiture),
- ➔ Je gagne les étages hors d'atteinte des eaux.

Je m'informe

- ➔ Pendant l'inondation : j'écoute la radio.
- ➔ Je n'évacue que si j'en reçois l'ordre.

- ➔ Lorsqu'il n'est plus possible de me maintenir sans risquer l'isolement : gagner alors un point haut hors d'atteinte des eaux.
- ➔ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.

Après l'incident

- ➔ Je ne consomme pas l'eau du robinet.
- ➔ Je nettoie et désinfecte les locaux inondés.
- ➔ J'aère, chauffe et assèche au mieux les locaux : ne rétablir les réseaux que sur une installation sèche.
- ➔ Je fais un inventaire des dégâts, prends des photos et contacte votre assureur au plus tôt.

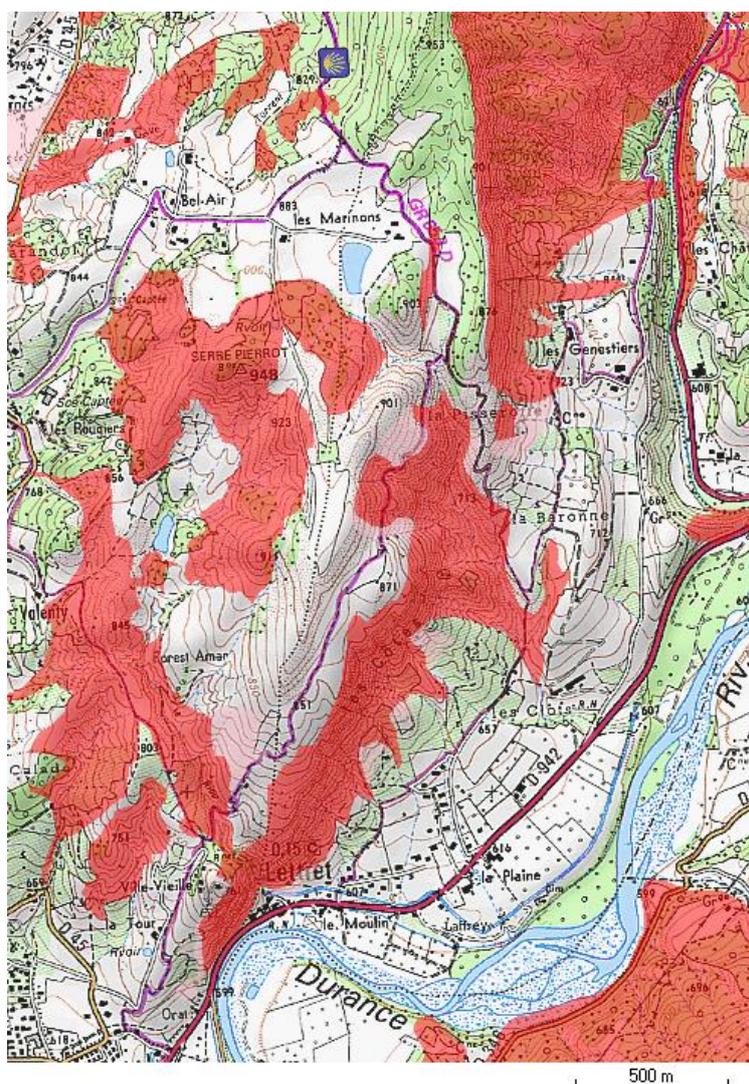
Le risque mouvement de terrain par ravinement

Descriptif de l'aléa

Le ravinement est un phénomène d'érosion due aux eaux de ruissellement. Aussi, ils concernent principalement les sites bordant des ruisseaux, torrents, ravins et rios secs. Lors de fortes pluies d'orages et de montées brusques des eaux, l'action des torrents sur les berges fragilise ces dernières et peut conduire à des mouvements de terrain.

La commune de LETTRET étant située au bas de la montagne des Côtes, le ravinement y est particulièrement important. Les eaux de ruissellement empruntent principalement les torrents (pour la plupart secs en été).

Le ravinement a pour conséquence non seulement une érosion des berges mais également un transport important de matériaux (terre, pierre, végétation).



Cartographie des zones à risque de ravinement – Cartographie non opposable – fond de carte IGN®

Enjeux exposés

A LETTRET, es principaux enjeux exposés sont les habitations et les voiries. Les transports d'eaux et de matériaux peuvent être particulièrement important et se déposent dans sur les sites moins pentus. La principale zone concernée par ces dépôts est les Clôts Sud. Le centre bourg peut également être inondé lorsque les busages sont encombrés.

La réponse apportée

L'entretien des berges et des busages est la principale action possible et permet l'évacuation rapide des eaux.

Les réflexes

Je me mets en sécurité

- ➔ J'évite tout déplacement inutile : notamment, ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ne pas emprunter un passage inondé ou un pont si la chaussée est proche d'être submergée (à pied ou en voiture),
- ➔ Je gagne les étages hors d'atteinte des eaux.

Je m'informe

- ➔ Pendant l'inondation : j'écouter la radio.
- ➔ Je n'évacue que si j'en reçois l'ordre.
- ➔ Lorsqu'il n'est plus possible de me maintenir sans risquer l'isolement : gagner alors un point haut hors d'atteinte des eaux.
- ➔ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.

Après l'incident

- ➔ Je ne consomme pas l'eau du robinet.
- ➔ Je nettoie et désinfecte les locaux inondés.
- ➔ J'aère, chauffe et assèche au mieux les locaux : ne rétablir les réseaux que sur une installation sèche.
- ➔ Je fais un inventaire des dégâts, prends des photos et contacte mon assureur au plus tôt.

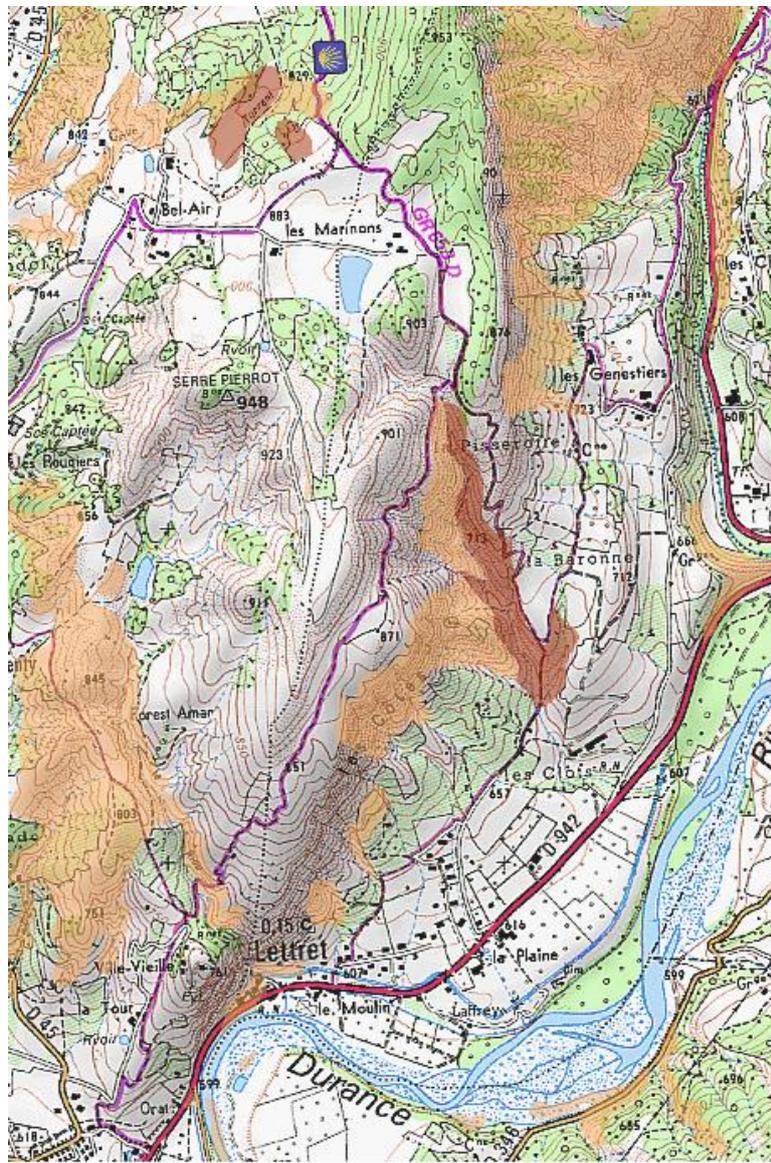
Le risque mouvement de terrain par glissement

Descriptif de l'aléa

Les glissements de terrain se produisent après des périodes de fortes pluies lorsque le sol est saturé en eau. Le poids de la terre peut alors conduire, en fonction de la déclivité de la pente, à un déplacement pouvant atteindre des volumes particulièrement importants.

Enjeux exposés

A LETTRET, les principales zones à risque identifiées se situent sur le hameau des Côtes. Toutefois, la déclivité du terrain y est peu importante et seulement quelques maisons seraient vulnérables.



Cartographie des zones à risque glissements de terrain – Cartographie non opposable – fond de carte IGN®

Les réflexes

Je me mets en sécurité

- ➔ Je m'éloigne latéralement de la zone touchée
- ➔ J'évacue les locaux touchés

Après l'incident

- ➔ Je n'entre pas dans les locaux touchés sans l'accord des secours. La stabilité du bâtiment peut être compromise.
- ➔ Je fais un inventaire des dégâts, prends des photos et contacte votre assureur au plus tôt.

Le risque mouvement de terrain par chute de bloc

Descriptif de l'aléa

Les chutes de pierres et de blocs sont des phénomènes brutaux et imprévisibles, représentant un danger permanent pour les personnes et les biens. Ils sont dus à l'évolution de falaise ou de versants rocheux et notamment à l'action répétée du gel et du dégel. Ce dernier peut engendrer des chutes :

- de pierre (volume inférieur ou de blocs. à 1 dm³),
- de blocs (volume supérieur à 1 dm³),
- des écroulements en masse (volume pouvant atteindre plusieurs millions de m³).

Les blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant, tandis que dans le cas des écroulements en masse, les matériaux "s'écoulent" à grande vitesse sur une très grande distance (pouvant atteindre plusieurs kilomètres).

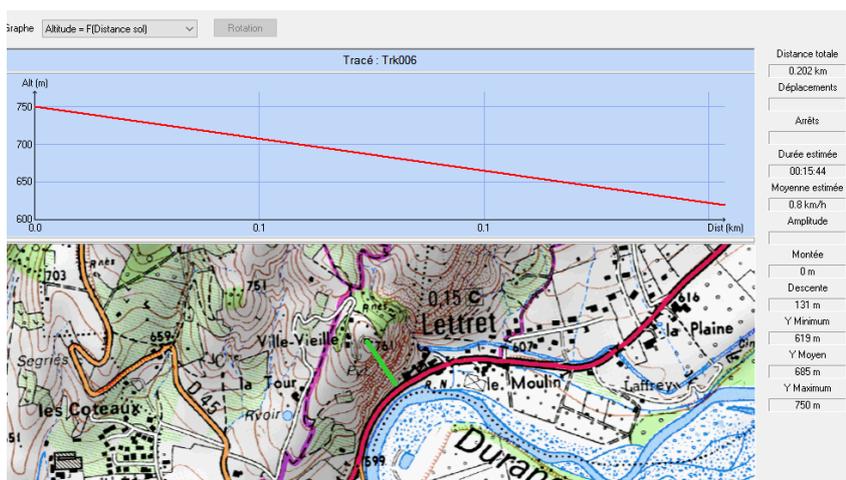
La commune de LETTRET est particulièrement concernée par cette typologie de mouvement de terrain du fait de la présence de la montagne des Côtes qui surplombe le village.

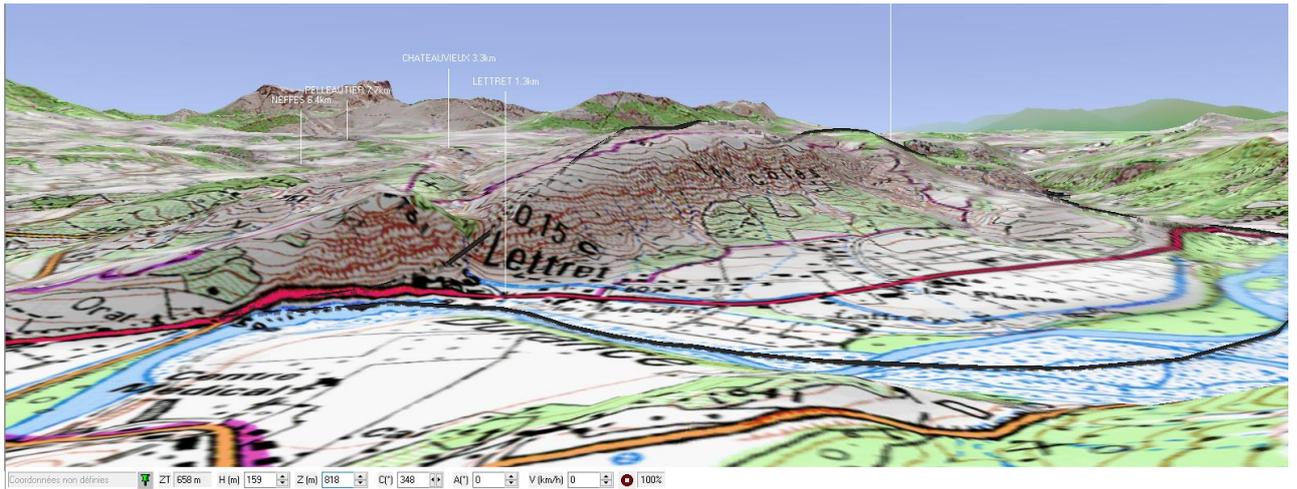
Enjeux exposés

Les principaux enjeux exposés sont les habitations situées au cœur du village. L'aplomb rocheux entre le sommet des Côtes et la route départementales a un dénivelé de plus de 150 mètres sur une distance inférieure à 200 m comme l'indique le graphique ci-contre.

Les principaux enjeux exposés sont le village et dans une moindre mesure les deux hameaux.

Le transport de roches peut occasionner des destructions de bâtiments et ainsi mettre en danger les vies humaines.



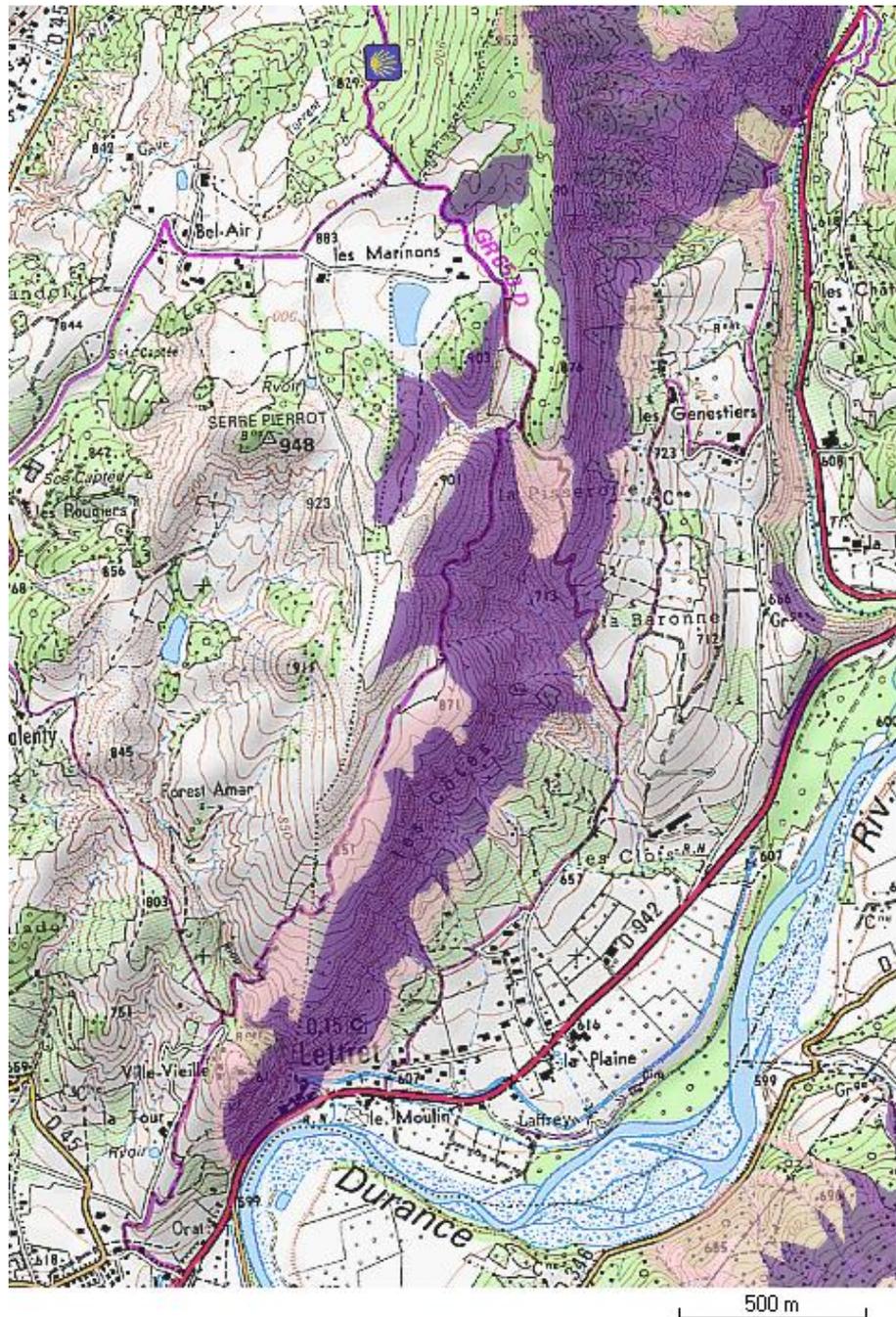


La coupe présentée ci-dessus permet la visualisation en trois dimensions de la commune.

La réponse apportée

La Préfecture des Hautes-Alpes a conduit une étude visant à référencer l'ensemble des territoires à risque présumé ou avéré. La cartographie présentée ci-après représente les principales zones concernées par cet aléa. Des planches plus précises sont disponibles en mairie.

Afin de réduire les conséquences des chutes de blocs, la commune a entrepris la sécurisation de certains pans par la mise en place de grillage de protection, et ce notamment au Sud de la commune.



Cartographie des zones à risque Chute de Blocs – Cartographie non opposable – fond de carte IGN®

Les réflexes

Je me mets en sécurité

- ➔ Je m'éloigne latéralement de la zone touchée
- ➔ J'évacue les locaux touchés

Après l'incident

- ➔ Je n'entre pas dans les locaux touchés sans l'accord des secours. La stabilité du bâtiment peut être compromise.
- ➔ Je fais un inventaire des dégâts, prends des photos et contacte votre assureur au plus tôt.

Le risque mouvement de terrain par tassements différentiels

Descriptif de l'aléa

Les mouvements de terrain par tassements différentiels correspond à une variation des sols argileux suite à l'action répétée des gonflements et retraits en eau. Ce tassement du sol peut conduire à des mouvements lents affectants les constructions et infrastructures.

Enjeux exposés

Le BRGM a réalisé une étude sur l'ensemble du département et considéré le territoire communal commune une zone à aléa faible. L'ensemble de la commune fait l'objet du même classement.

Les enjeux pouvant être exposés sont les bâtis et les réseaux. Toutefois, ces mouvements lents donnent de nombreux signes précurseurs comme la fissuration de murs ou de voirie. L'exposition humaine y est donc fortement limitée.

Les réflexes

Avant

- ➔ Je détecte les signes précurseurs comme les fissures murales et en informe les autorités

En cas d'effondrement

- ➔ Je m'éloigne des points dangereux et informe les autorités du danger observé.

Les réflexes

Je me mets en sécurité

- ➔ Je reste où je suis :
 - à l'intérieur :
 - Je me mets près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides,
 - Je m'éloigne des fenêtres ;
 - à l'extérieur :
 - Je ne reste pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);
 - en voiture :
 - Je m'arrête et ne descends pas avant la fin des secousses.
 - Je me protège la tête avec les bras.
 - Je n'allume pas de flamme.

Après l'incident

- ➔ Après la première secousse, je me méfie des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- ➔ Je vérifie l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz j'ouvre les fenêtres et les portes, je me sauve et prévient les secours
- ➔ Si je suis bloqué sous des décombres, je garde mon calme et signale ma présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).

Le risque feux de forêt

Descriptif de l'aléa

L'incendie de forêt est défini comme une combustion non maîtrisée dans le temps et dans l'espace brûlant la végétation des zones boisées (forêts et maquis).

Les facteurs de prédisposition sont :

- La typologie des formations végétales (teneur en eau) et son état (entretien des broussailles).
- L'occupation du territoire et notamment le développement de l'interface zone boisée / habitat.

Les facteurs aggravants sont :

- Le climat avec la sécheresse
- Le relief
- Le vent, facteur de propagation des feux.

Les principaux déclencheurs sont :

- Les orages,
- Les feux d'origine accidentels ou volontaires

A LETTRET, aucun feu de forêt n'a été recensé durant les vingt dernières années.

Enjeux exposé

La commune de LETTRET comprend une petite zone boisée, les marches du Bois de Cristrayes. Situé à flanc de montagne, ce massif est principalement composé d'essences feuillues. La zone concernée par l'aléa feu de forêt n'est pas habitée

La réponse apportée

Les propriétaires, afin de prévenir les feux de forêts, sont astreints à des obligations de débroussaillage :

« Les propriétaires de terrains situés à moins de 200 m ou à l'intérieur de zones boisées sont tenus de protéger leurs habitations et voies d'accès par un débroussaillage régulier, afin d'assurer leur propre sécurité et celle des services de secours. Le Code Forestier (articles L 321-1, 321-5-3 et 322-3) et un arrêté préfectoral définissent les règles et les modalités de cette obligation de débroussaillage. »

Les réflexes

Je prévois le risque

- ➔ Je repère les chemins d'évacuation, les abris,
- ➔ Je prévois des moyens de lutte (eau, matériels...). S'il existe une piscine, je la rends accessible,
- ➔ Je respecte les règles de débroussaillage et ne pas accoler à la maison des réserves de combustibles

J'alerte

- ➔ J'alerte les pompiers (18 ou 112)

Je me mets en sécurité

- ➔ S'il est possible d'attaquer le feu, je respire à travers un linge mouillé.
- ➔ S'il n'est pas possible d'attaquer le feu :
 - Je recherche un abri en fuyant,
 - Je ne sors pas de ma voiture si je n'ai pas d'abri à proximité immédiate
- ➔ Dans un bâtiment « en dur » :
 - Je ne prends pas la voiture et ne vais pas chercher vos enfants à l'école,
 - Je ne téléphone qu'en cas d'urgence,
 - J'ouvre le portail du terrain,
 - Je ferme les bouteilles de gaz et arrose la façade,
 - Je ferme et arrose volets, portes et fenêtres, et rentres les tuyaux d'arrosage,
 - J'occulte les aérations avec des linges humides.

Je m'informe

- ➔ Je me signale aux pompiers et écoute la radio France Bleue

Après l'incident

- ➔ Je n'évacue que si vous j'en recevez l'ordre.
- ➔ J'éteins les foyers résiduels et arrose la végétation autour de la maison,
- ➔ Je fais un inventaire des dégâts et contacte mon assureur au plus tôt.

LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque de surverse du barrage

Descriptif de l'aléa

La commune de LETTRET est située à 18 km du barrage de Serre-Ponçon. Ce barrage a été mis en eau en 1960 et est voué à la production électrique et de réserve pour l'irrigation. D'une capacité de retenue de 1 272 m³ sur une surface de 2 820 hectares, ce barrage est de type « remblai » avec une hauteur de 123 m pour une assise de 650 m à sa base. La rupture totale du barrage est peu probable du fait de son type de construction.

Comme tous les barrages, le barrage de Serre-Ponçon est considéré comme une activité industrielle à risque. A ce titre, son concessionnaire – EDF – est dans l'obligation de réaliser une étude de danger, lui permettant d'établir un Plan Particulier d'Intervention en cas d'incident.

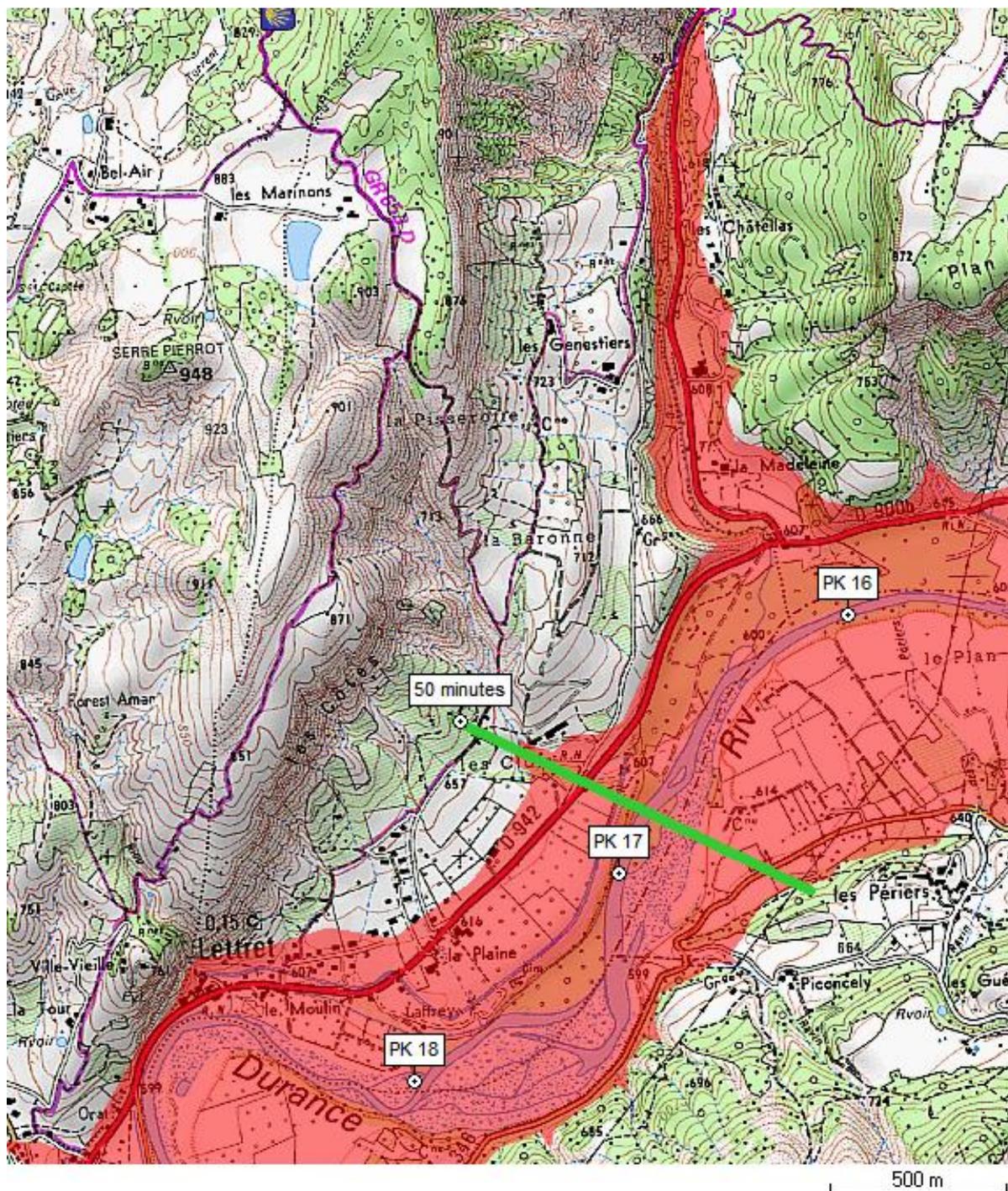
L'étude de danger a établi qu'en cas de rupture totale, l'onde de submersion serait d'une hauteur de 31 mètres à LETTRET et arriverai en 53 minutes.

La puissance de la vague endommagera fortement les infrastructures et les débris emportés (naturels ou non) contribueront à accentuer les dégâts.

Enjeux exposé

La commune de Lettret est classée en **Zone d'Inondation Spécifique**. La hauteur d'eau attendue correspondrait grosso modo à la hauteur d'une inondation exceptionnelle avant la construction du barrage (Plus Hautes Eaux Connues). En cas de surverse, environ 75 habitants seraient concernés (inondation des maisons). L'ensemble des voies de communication seront coupées et les accès à Tallard comme à Gap seront impossibles.

Les maisons concernées (en dehors du bourg) sont : 2 habitations au moulin, 3 familles dans le village et quelques habitations au chemin des Sœurs (Clôts Sud).



Cartographie des zones affectées par la rupture ou surverse du barrage de Serre-Ponçon – Cartographie non opposable – fond de carte IGN®

La réponse apportée

La Préfecture des Hautes Alpes, en collaboration avec le concessionnaire du barrage (EDF) a mis en place, au sein de son Plan ORSEC, des dispositions spécifiques : le Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce dernier définit les modalités d'informations, d'alerte et d'évacuation des populations situées à l'aval de l'ouvrage en cas de risque de rupture du barrage ainsi que le rôle et les actions des différents organisation de secours.

Le PPI distingue plusieurs niveaux d'exposition de la population :

- la zone de proximité immédiate (ZPI) est la plus exposée au phénomène ;
- dans la zone d'inondation spécifique (ZIS), la submersion correspond à l'inondation causée par la plus grande crue connue.
- Il existe aussi une zone d'inondation (ZI).

La commune de LETTRET est située en ZIS.

Le PPI prévoit plusieurs types de situations ; la population pourra alors être alertée avant la survenance d'un incident grave. Ces niveaux d'alerte sont les suivants :

Niveau d'alerte		Etat du barrage	Actions entreprises
Pré-alerte	Vigilance renforcée	Comportement anormal de l'ouvrage Menace (ex : crue dangereuse pour la sûreté de l'ouvrage)	En liaison avec les autorités, l'exploitant surveille le barrage
	Préoccupations sérieuses	Faits anormaux susceptibles de compromettre la tenue de l'ouvrage à court terme	
Alerte	Etat de péril imminent	L'exploitant estime ne plus avoir le contrôle de l'ouvrage (faits anormaux susceptibles de compromettre la tenue de l'ouvrage à très court terme, cote de danger atteinte lors d'une crue etc.)	L'exploitant tient informées les autorités des phénomènes préoccupants Le préfet déclenche le plan si nécessaire
	Etat de rupture constatée	Rupture partielle ou totale du barrage	Le préfet déclenche le plan si ça n'a pas encore été fait Alerte des populations et mesures de sauvegarde sous la responsabilité : - de l'exploitant dans la ZPI - des autorités locales dans les autres zones

Pour permettre la mise en sécurité de chacun, chaque commune a fait l'objet d'un plan spécifique identifiant le point de rassemblement de la population. A LETTRET, il est situé au Généstiers.

Les réflexes

Je me mets en sécurité

- ➔ Je gagne immédiatement les points hauts de rassemblement les plus proches définis par les Autorités : partir à pieds perpendiculairement à la vallée (par le chemin le plus court),
- ➔ Je ne reviens pas sur ses pas,
- ➔ Je ne vais pas aller mes enfants à l'école, un plan de secours y a aussi été déclenché.

Je m'informe

- ➔ J'écoute la radio et respecte les consignes de sécurité.

Après l'incident

- ➔ J'attends les consignes des Autorités pour quitter le lieu de rassemblement.

Le risque transport de matières dangereuses par voie routière

Descriptif de l'aléa

Le risque de transport de matières dangereuses est diffus sur l'ensemble du territoire national. Il est régi par un ensemble de textes internationaux qui se traduisent en droit français dans les « arrêtés TMD » pour le transport par voie terrestre.

En cas d'accident, l'aléa dépend fortement des produits transportés. Une codification internationale (plaque produit et risque apposée sur le camion) permet de connaître le produit transporté ainsi qu'une plaque de danger résumant l'aléa.



n°	1er chiffre : danger principal	2ème ou 3ème chiffre : dangers secondaires
0	-	absence de danger secondaire
2	gaz comprimé	risque d'émanation de gaz
3	liquide inflammable	inflammable
4	solide inflammable	-
5	comburant ou peroxyde	comburant
6	matière toxique	toxique
7	matière radioactive	-
8	matière corrosive	corrosif
9	dangers divers	danger de réaction violente spontanée

Les principaux risques sont :

- L'explosion (surpression)
- L'inflammation (incendie)
- L'émanation d'un gaz toxique
- La pollution.

Chaque transport comprend une signalétique du danger possible :



Risque d'explosion



Gaz liquéfié ou dissous sous pression



Gaz ou Liquide inflammable



Solide inflammable



Liquide ou Solide à inflammation spontanée



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Comburent ou Peroxyde Organique



Matière ou Gaz toxique



Matière infectée ou putrescible



Matière radioactive



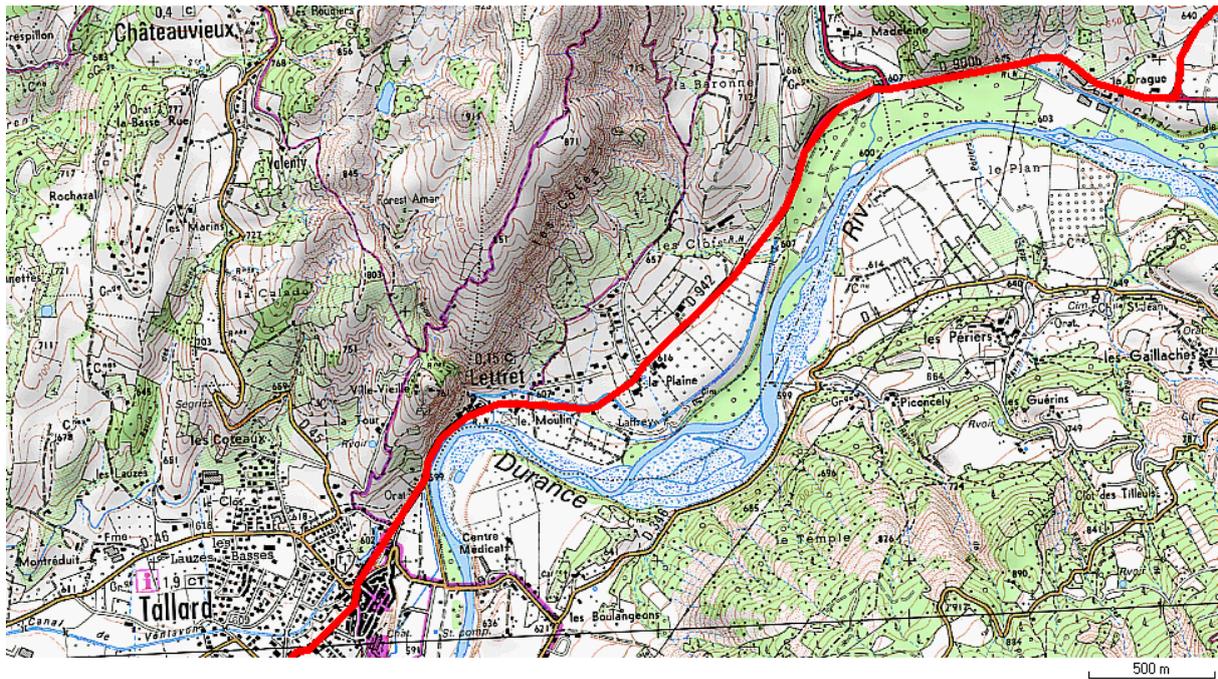
Matière ou Gaz corrosif



Matière ou Objet présentant des dangers divers

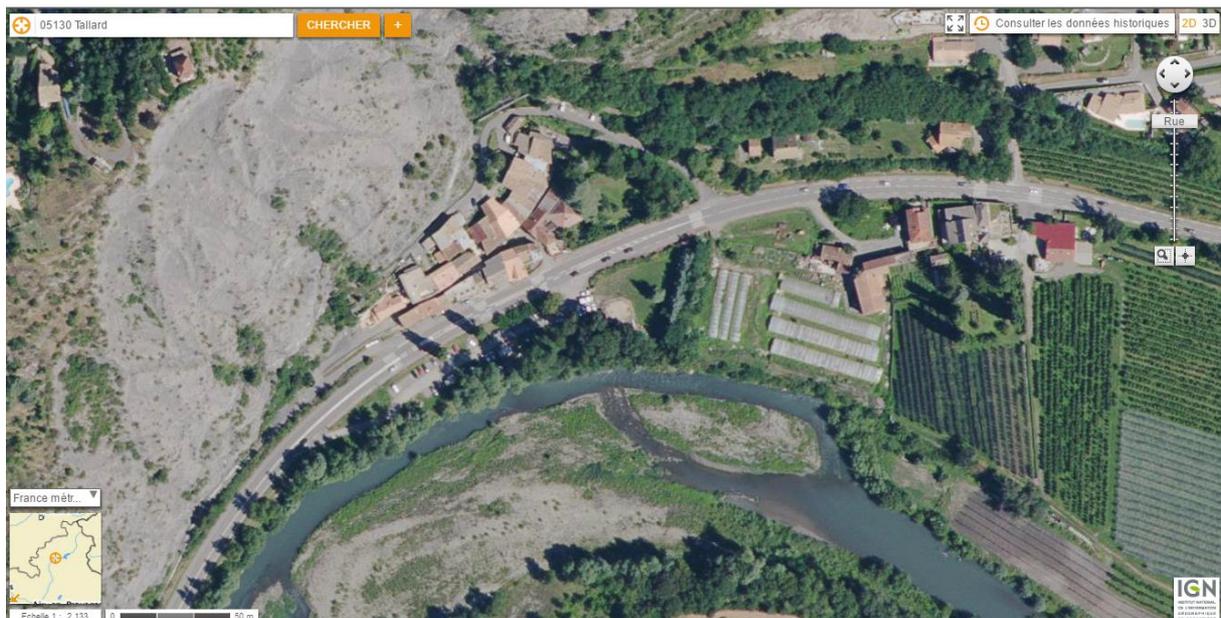
Enjeux exposé

La commune de LETTRET est traversée par la route Départementale 942. Cette dernière est considérée comme une voie de contournement de l'agglomération de Gap permettant notamment l'accès à l'Italie via le col de Montgenèvre.



Cartographie des itinéraires de transport de matières dangereuses – Cartographie non opposable – fond de carte IGN®
La route départementale 942 traverse le cœur du village de LETTRET. Les principaux enjeux constatés à une proximité de moins de 200 mètres avec la voie, sont :

- Les enjeux humains :
 - Les habitations du village, des Clôts et de la Plaine
 - La Mairie et l'église
 - Les commerces saisonniers de restauration situés face à la Mairie, aux Jardins.
- Les infrastructures :
 - Pompes de relevage de l'eau potable
- Les enjeux environnementaux :
 - La Durance



La commune ne dispose ni d'une école, ni d'une salle des fêtes.

La réponse apportée

La commune a établi un Plan Communal de Sauvegarde destiné à assister les secours dans la mise en sécurité des personnes impliquées dans une situation de catastrophe.

Les réflexes

J'alerte

- ➔ Témoin d'un accident, je transmets au secours les codes dangers et les codes produits inscrits sur les plaques.
- ➔ J'informe les secours sur le nombre éventuel de véhicules impliqués, de blessés et de la nature du sinistre (incendie, explosion, fuite...).

Je me mets en sécurité

- ➔ Je me mets à l'abri dans un bâtiment. Je calfeutre les entrées d'air, éteint la VMC. Je ne vais pas chercher les enfants à l'école. L'établissement scolaire s'occupe d'eux.
- ➔ **S'il y a des victimes** : surtout ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion et s'éloigner.
- ➔ **Si un nuage toxique vient vers vous** : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements.
- ➔ Si vous êtes alerté d'un risque TMD :
 - se confiner, c'est-à-dire obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation
 - Ecouter France Bleu 101.8 FM,
 - S'éloigner des portes et fenêtres, ne pas fumer, ne pas téléphoner,
 - Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés),
 - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou si vous recevez un ordre d'évacuation.

Je m'informe

- ➔ J'écoute la radio et respecte les consignes de sécurité.

Après l'incident

- ➔ Si vous étiez confiné, à la fin de l'alerte, aérez le local où vous vous étiez réfugié.

Le risque d'accident radiologique

Description de l'aléa

La commune de LETTRET est distante des établissements nucléaires (de production ou de recherche) suivants :

- Moins de 100 km : Grenoble ;
- De 100 à 125 km : Cadarache, Cruas-Meyse, Tricastin
- de 125 à 150 km : Marcoule, Saint Alban, Bugey.

En cas d'accident avec émanation d'un nuage radioactif, le risque sanitaire est important. Il convient de se confiner et de se procurer, sur distribution organisée par la Préfecture à l'aide des moyens des communes, des pastilles d'iode de potassium. Ces comprimés d'iode stable ont pour objectif de saturer la thyroïde afin que l'iode radioactif ne s'y fixe pas. Dans le cas où une alerte et une distribution préventive peut-être organisée, les comprimés seront à avaler sur ordre de la Préfecture. Le moment d'absorption est essentiel pour garantir une meilleure protection.

Enjeux exposés

Les principaux enjeux exposés sont :

- les personnes dont les plus jeunes ;
- la nature par une pollution de la faune et de la flore.

La réponse apportée

LA Préfecture des Hautes Alpes a établi en 2015 un Plan Départemental de déploiement et de distribution des comprimés d'iode de potassium (ORSEC-IODE). La commune sera chargée d'organiser la distribution à l'ensemble de la population.

A LETTRET, le local retenu est la salle communale située sous la Mairie.

Les réflexes

Je m'informe

- ➔ J'écoute la radio et respecte les consignes des autorités.

Je me mets en sécurité

- ➔ Je me mets à l'abri dans un bâtiment en dur.
- ➔ Je garde les fenêtres et toutes les ouvertures fermées.
- ➔ J'arrête la ventilation
- ➔ J'évite de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux
- ➔ Je rentre les animaux domestiques à l'intérieur.

Sur ordre de la Préfecture : je me confine

Si je suis à l'extérieur :

- ➔ Je rentre dans le bâtiment en dur le plus proche.
- ➔ J'évite de toucher les objets extérieurs
- ➔ S'il pleut, je rentre à l'intérieur et je laisse tout ce qui est mouillé à l'extérieur

Si je suis à l'intérieur :

- J'arrête la climatisation, la ventilation et le chauffage.
- Je calfeutre les aérations
- Je ne vais pas aller chercher mes enfants à l'école.

Après l'incident

- Je ne consomme aucun produit du jardin sans l'approbation des autorités.